

SUD Education

-- Fédération - Courriers adressés par la Fédération --

Courriers
adressés par la
Fédération

Déclaration liminaire de SUD Education au Conseil Supérieur de l'Education

Séance du 21 septembre 2006

jeudi 28 septembre 2006

M. Le Ministre,

La rentrée scolaire est un moment important de la vie de ce pays et cette rentrée 2006 a cela de particulier que certains élèves manquent à l'appel, tout simplement parce que le ministre de l'Intérieur a décidé de transformer des élèves et leurs familles sans-papiers en matériel de sa propagande électorale. M. le ministre, nous vous avons alerté de ce risque lors des précédents CSEN de mai et juin.

La mobilisation, y compris pendant les vacances, des militants du Réseau Education Sans Frontières a permis d'éviter un grand nombre d'expulsions de familles et d'élèves sans pouvoir les empêcher toutes. Le droit à l'éducation pour tous est encore en sursis, puisque rien n'est arrangé en terme de régularisation.

En cohérence avec la vision utilitariste qui prévaut en matière d'immigration et de droits des étrangers et de leurs enfants, cette rentrée est celle d'une vision réactionnaire de l'éducation. Quand se mettent en place des mesures de la loi Fillon-Robien comme la " note de vie scolaire ", " l'apprentissage junior " ou encore les mesures de " prévention de la délinquance ", il est bien davantage question de contrôle social que de réussite du plus grand nombre et d'école émancipatrice.

Les conditions matérielles de cette rentrée (qui voit encore une nouvelle catégorie de travailleurs précaires installés en lieu et place des postes que le gouvernement refuse de créer) et les premiers éléments sur la préparation du budget 2007 nous renforcent dans cette vision d'une éducation nationale sans projet, si ce n'est celui de prévenir par avance les conséquences d'un tri social accru par la loi elle-même.

Si malgré ces renoncements, l'énorme majorité des familles fait toujours confiance à l'école publique, la responsabilité en revient au dévouement de ses personnels. Le don de soi ne saurait pourtant tenir lieu de politique éducative.

Cette rentrée n'est donc pas une rentrée satisfaisante et le fait que chaque groupe d'élèves se retrouve devant une enseignante ou un enseignant ne suffit pas à masquer la casse de l'école publique organisée par ce gouvernement.

Trois points illustrent cette casse et méritent d'être pointés :

1-Le Conseil pédagogique

Imaginé par Allègre, prévu dans la loi Fillon, mis en place sous le ministère Robien, le conseil pédagogique est institué dans les collèges et les lycées, par la circulaire de rentrée du 27 mars 2006 (BO n°13 du 31 mars 2006). Ce conseil, dont les membres sont désignés par le chef d'établissement, doit " favoriser la concertation entre les professeurs pour coordonner les enseignements et les méthodes pédagogiques, la notation et les activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. "

Nous avons au moins trois bonnes raisons de refuser sa mise en place :

1.- Ses membres (un professeur principal de chaque niveau, un professeur de chaque champ disciplinaire, un CPE, le chef des travaux) ne sont pas élus mais désignés par le chef

d'établissement, qui le préside. C'est inacceptable vu les attributions pédagogiques de ce conseil. Refusons cette nouvelle tentative de renforcer le pouvoir pédagogique des chefs d'établissement, une vieille rengaine depuis Allègre !

2.- Les compétences du conseil (coordonner les enseignements et les méthodes, la notation et l'évaluation des activités scolaires ; préparer la partie pédagogique du projet d'établissement) le conduiront à évaluer les pratiques, à faire des propositions et donner des consignes qui formateraient les pratiques pédagogiques des équipes et des collègues.

3.- C'est un échelon supplémentaire de la hiérarchie qui se met en place, au plus près des personnels. Au contraire il y aurait urgence à dégager du temps de concertation inclus dans les maxima de service pour les équipes et les projets décidés à la base en toute autonomie. C'est pourquoi SUD Éducation prend position pour le boycott de ce conseil, et appelle les enseignant(e)s du secondaire à refuser d'y siéger et d'appliquer les décisions qui en sortiraient.

2- Le fichier Base-élèves !

Base-élèves est un dispositif sans précédent de fichage informatique des élèves dès la maternelle. Mis en place à la rentrée 2006 dans 21 départements, sa généralisation est prévue pour 2006/2007. Cet outil ne nous paraît pas destiné au seul service des besoins éducatifs des jeunes. Certaines informations (nationalité, suivi de réseau, langue et culture d'origine, situation familiale) comportent un risque de dérive (au vu des rapports Bénisti ou INSERM et de la loi sur la prévention de la délinquance). Nous proposons à l'ensemble des collègues d'en débattre en conseil des maîtres et en Conseil d'École avec les mairies et les parents, d'y voter une motion de rejet du dispositif et de la faire circuler (autres écoles, syndicats, presse). Nous rappelons que Base-élèves est directement concerné par le blocage administratif.

C'est pourquoi nous demandons à nos collègues chargés de direction de boycotter le renseignement de " Base-élèves ".

3- M. le ministre, nous souhaitons également attirer votre attention et dénoncer la remise en cause pernicieuse de la laïcité dans notre école.

Un éditeur bienveillant met à la disposition des enseignants de philo deux bouquins (pourquoi deux du même éditeur ?) correspondant au nouveau programme des séries technologiques STG/STI/STL/SMS. Le choix de l'offre dans le marché, donc...

Au glossaire de l'un, comme au résumé des concepts de l'autre, à la lettre L, vous chercherez en vain " laïcité ", mais vous y trouverez :

▶ Dans l'un, " libéralisme au sens politique " et actualisé " libéralisme au sens économique " : le libéralisme repose sur l'idée qu'il existe une régulation naturelle de l'économie (par l'offre et la demande) qui permet de rejeter l'intervention de l'État. "

▶ Dans l'autre, " libre-arbitre ", avec un exemple édifiant de consumérisme imbécile : " si je fume en n'ignorant rien des dangers du tabac, je fais usage de mon libre-arbitre. " Il ne s'agit là, ni plus ni moins, que de la promotion de l'idéologie du MEDEF. Une idéologie aliénante qui s'oppose à la force émancipatrice de l'éducation.

Rien, dans ce nouveau programme, sur la liberté de conscience, rien sur la séparation de l'église et de l'État, rien sur la distinction sphère publique / sphère privée. TOUT est dans la régulation naturelle du marché devenu nouvelle religion d'État. Ainsi, à la Sainte Trinité du Père, du Fils et du

Saint-Esprit succède celle du marché, de l'argent et du Saint-Esprit d'entreprise.

Pour SUD éducation, l'entreprise n'est pas un modèle pour l'école ; l'école n'a pas pour objectif la rentabilité économique, mais le progrès social et humain des futurs adultes, et de la société entière.

C'est pourquoi la Fédération des Syndicats SUD éducation dénonce les conventions de partenariat signées avec le MEDEF, conventions qui traduisent la reconnaissance officielle du MEDEF comme partenaire institutionnel de l'école publique et la soumission du service public aux potentats économiques.